

ModPortrait 2023



Galeria artelibre



Galería Artelibre, en collaboration avec la «Fundació de les Arts i els Artistes», organise le IX ModPortrait, concours de peinture dans la Modalité du Portrait, doté d'un Premier Prix de **10.000 euros**, d'un Prix Spécial de Dessin de **4.000 euros**, deux Workshops d'une semaine à la BAA (Académie d'art de Barcelone) et deux Prix de **1.000 euros** pour l'achat de matériel à ARTEMIRANDA et le Prix Spécial Portrait Award de **500€** décerné par Galeria artelibre.

Galería Artelibre et la « Fundació des Arts i els Artistes » visent à promouvoir et diffuser l'art figuratif. L'objectif principal est d'encourager les initiatives artistiques et de parrainer les artistes.

RÈGLES

- 1.- La participation est ouverte à tous les artistes qui le souhaitent.
- 2.- Plusieurs œuvres du même auteur seront acceptées à condition qu'elles soient originales et propriété exclusive de l'auteur.
- 3.- La thématique exclusive est le portrait, toujours dans la modalité de l'art figuratif. La compétence technique et l'originalité du thème seront évaluées.

4.- Présentation

Les dimensions minimales sont fixées à 40x40 cm et les maximales à 150x150 cm. Lorsque les dimensions des œuvres seront inférieures à 40 cm ou supérieures à 150 cm, elles seront acceptées à condition que la somme de la largeur et de la hauteur ne soit pas inférieure à 80 cm ou supérieure à 300 cm.

L'œuvre doit être présentée sans encadrement, au défaut, avec une simple baguette en bois. Les œuvres protégées par un verre ne sont pas admises (si nécessaire, le méthacrylate doit être utilisé à sa place).

5.- Comment participer.

5.1 Inscription

Du 1er octobre au 31 décembre 2023 (non extensible) uniquement sur les webs : www.artelibre.net et www.modportrait.net

Adresse du formulaire

<http://www.artelibre.net/modportrait>

- Remplir le formulaire avec les données complètes de l'artiste et de l'œuvre ou des œuvres.
- Joindre l'image de l'œuvre (le poids du fichier minimal 1,5 et maximal 6 Mo)
- Effectuer le paiement de 48€ de frais d'inscription pour chacune des œuvres soumises.
- Vous pouvez soumettre autant d'œuvres que vous souhaitez en remplissant un formulaire par œuvre.

5.2 Documentation

Une fois que vous aurez envoyé le formulaire, l'image et le paiement par PAYPAL, vous recevrez un e-mail de confirmation. Vérifiez que vos données sont correctes.

5.3 Évaluation:

Un jury interne fera une présélection d'œuvres. Du 2 au 31 janvier 2024, toutes les informations seront fournies au jury pour effectuer une deuxième et troisième présélection des œuvres par image. Le résultat de ces évaluations par image ne sera pas concluant, étant nécessaire l'envoi physique de l'œuvre afin d'être qualifiée pour accéder à la Sélection, les Mentions Honorables et les Prix.

5.4 Présélection

Tous les présélectionnés recevront un e-mail avec l'évaluation du jury et avec des instructions détaillées concernant l'expédition, l'emballage et les conditions de participation. Seuls les artistes présélectionnés procéderont à l'envoi physique de l'œuvre.

5.5 Expédition

L'expédition physique des travaux se fera à Saragosse - Espagne, jusqu'au 29.02.2023 (date limite). L'artiste supporte les frais, tant pour l'expédition que pour le retour de l'œuvre.

5.6 Sélection

Une fois les travaux reçus et la période d'admission fermée, les œuvres seront soumises à diverses phases de sélection pour vérifier qu'elles répondent à toutes les exigences énoncées dans ces bases. Début mars 2024, la décision du jury sera communiquée aux artistes primés ainsi qu'aux artistes sélectionnés. Le jury peut également accorder autant de Mentions Honorables qu'il le juge approprié.

Entre juin et septembre 2024, l'exposition, la présentation du catalogue et la cérémonie de remise des prix auront lieu au Musée MEAM de Barcelone (date à déterminer). Galeria Artelibre peut organiser des expositions dans d'autres villes, les artistes étant dûment informés de telles circonstances.

Galería Artelibre pourra disposer des peintures sélectionnées pendant la période d'une année, de la fin de l'inscription jusqu'à la fin du nouvel appel. Cette période sera utilisée pour réaliser des expositions, donc les peintures ne pourront pas être réclamées pour leur retour par les artistes sélectionnés.

Pour ces expositions, Galeria Artelibre réserve le droit de faire une sélection des peintures si, en raison de la limitation de l'espace, elle ne peut pas abriter toutes les peintures sélectionnées dans une ou plusieurs salles d'exposition.

6.- Jury

Les jurés seront indépendants et composés de professionnels du monde de l'art. La décision du jury sera définitive.

JURY VIRTUEL

- Richard Estes - Peintre - Etats-Unis (Président d'Honneur)
- Don Eddy - Peintre - Etats-Unis
- Max Ferguson - Peintre - Etats-Unis
- Zhaoming Wu - Peintre - Etats-Unis
- Leigh Behnke - Peintre - Etats-Unis
- Denis Peterson - Peintre - Etats-Unis
- Leng Jun - Peintre - Chine
- Guillermo Lorca - Peintre - Chili

JURY PHYSIQUE

- Antonio López García - Peintre - Espagne
- José Luis Corella - Peintre - Espagne
- Aurelio Rodríguez - Peintre - Espagne
- Arantza Martínez - Peintre - Espagne
- José Enrique González - Directeur Galeria Artelibre - MEAM

7.- Dotation

Un Premier Prix de 10.000 euros est créé (Prix décerné par la «Fundació de les Arts i els Artistes».).

Prix spécial de dessin de 4.000 euros (Prix décerné par la «Fundació de les Arts i els Artistes».).

La BAA (Académie d'Art de Barcelone) **donne 2 ateliers** d'une semaine. (Plus d'informations sur les pages 3-4)

ARTEMIRANDA (www.artemiranda.es) **fait don de 1 prix de 1.000 euros pour l'acquisition de matériel.**

Prix Spécial Portrait Award de 500€, décerné par Galería artelibre.

Le paiement des prix est soumis aux exigences fiscales imposées par la loi, les retenues appropriées étant effectuées. (Prix avec TVA incluse et retenue IRPF) .

8.- Droit d'auteur

Les œuvres gagnantes deviendront la propriété du MEAM et de la 'Fundació de les Arts i els Artistes', qui, en ayant l'usage exclusif, en acquerront les droits d'exposition et de reproduction photographique.

Tous les artistes participants céderont les droits de reproduction, d'impression, d'information etc. pour la publication de catalogues, de publicités, d'informations sur les réseaux sociaux etc., toujours dans le contexte général du concours.

Galería Artelibre ne commercialisera pas ces photographies dans un cadre extérieur au concours, sans l'autorisation préalable de chaque artiste.

Les artistes qui font partie d'associations et/ou ont enregistré les droits de reproduction de leurs œuvres, doivent informer Galería Artelibre de telles circonstances et régler les dépenses dérivées des droits correspondants.

9.-

L'entité organisatrice du concours assurera la prise en charge des œuvres reçues, mais décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol, ainsi que tout incident pouvant survenir lors du transport, de la réception, de la garde, de l'exposition ou du retour. Si un participant veut assurer son œuvre, il doit en assumer les frais.

10.- Prix spécial de dessin

Le prix a pour but de promouvoir et de faire connaître le dessin figuratif dans la modalité du portrait.

Tous les dessins participants feront partie du concours de dessin spécial ModPortrait et suivront les mêmes bases générales du concours ModPortrait.

Les techniques et matériaux utilisés dans les dessins seront soumis à l'appréciation du jury dont la décision est sans appel.

11.-

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière et le respect des dispositions des bases..

12.-

Galería Artelibre réserve le droit de prendre des initiatives non reflétées dans le règlement, à condition qu'elles contribuent au meilleur déroulement du concours et n'affectent pas substantiellement son essence.

Toutes les informations :

www.modportrait.net/bases-rules
www.artelibre.net/modportrait
artelibre@artelibre.net



Mod
ModPortrait

MEAM
■ Museu Europeu d'Art Modern ■



Barcelona
Academy
of Art



PROTECCIÓN DE DATOS

Se informa al solicitante que los datos personales recogidos serán incorporados a las bases de datos de Galería artelibre, responsable del tratamiento y conservación, con domicilio en Previsión Social, 20 - 50008 Zaragoza y serán tratados con la finalidad de atender la solicitud de participación formulada, gestionar e informar sobre el desarrollo del Concurso ModPortrait en esta y futuras convocatorias, conforme a los puntos indicados en las presentes bases.

Los datos recogidos han de cumplimentarse obligatoriamente, pues de otro modo no podría ser atendida la solicitud de participación.

Galería artelibre se obliga, en relación a los datos de carácter personal a los que tuviera acceso conforme lo establecido en las presentes bases, al cumplimiento de lo dispuesto en el Reglamento Europeo (UE) 2016/679 y de la Ley Orgánica 3/2018, de 5 de diciembre, de Protección de Datos Personales y garantía de los derechos digitales y en la normativa vigente de aplicación en cada momento.

En cualquier momento, el participante podrá ejercer sus derechos de acceso, rectificación, supresión, limitación, oposición y portabilidad dirigiéndose a la dirección de correo electrónico artelibre@artelibre.net, concretando su solicitud. El participante garantiza la autenticidad de aquellos datos que comunique, y se compromete a mantener actualizados los mismos durante el período de duración de esta convocatoria, siendo responsable de todos los daños y perjuicios ocasionados por la aportación de datos incompletos, inexactos o falsos.